



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2439

Avis public est donné que le règlement numéro S-2439 modifiant le règlement de contrôle intérimaire S-2419 de façon à ajouter le projet « Espace W » (lot 5 242 405) aux projets connus et exclus de l'application du règlement de contrôle intérimaire est entré en vigueur le 22 avril 2021 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 avril 2021.

Le règlement entre donc en vigueur à la date de la notification du ministère.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 12 mai 2021

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate